



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 3 février 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée le lundi 3 février 2025, à 15 h 30 et tenue à 16 h 42, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, Josette Allard-Gignac et Christian Hould, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers.

Sont également présents, Kim Dumais, directrice générale, Gabriel Bonnewyn, trésorier et directeur du Service des finances et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

Déclaration d'ouverture par le président.

E 28-03-02-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 29-03-02-25

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, puisque celui-ci a été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé par la greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 30-03-02-25

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif :

- 1° autorise à toutes fins que de droit la liste des chèques, préparée par le trésorier, datée du 31 janvier 2025;
- 2° prenne acte que cette liste représente des déboursés totaux de 3 177 618,02 \$;
- 3° autorise le paiement des comptes auxquels elle réfère de même que l'émission des chèques afférents aux fournisseurs concernés, le tout conformément au chapitre 3.3 du *Règlement général SH-1*, relatif au contrôle et suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 31-03-02-25

AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES AU REFINANCEMENT - RÈGLEMENTS SH-480 ET SH-530

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a entièrement réalisé l'objet des règlements SH-480 et SH-530;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour ces règlements des soldes disponibles du montant d'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite affecter ces montants à la réduction du solde de l'emprunt conformément à l'article 8, alinéa 1, paragraphe 3° de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7);

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif affecte les soldes disponibles du Règlement SH-480 au montant de 1 023 768 \$ et du Règlement SH-530 au montant de 196 930 \$ en diminution du refinancement qui sera effectué le 20 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 32-03-02-25

EMBAUCHE - PRÉPOSÉ EN MÉCANIQUE - EAU POTABLE ET EAUX USÉES - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2024-122 et l'affichage externe SRH-2024-123;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Marc-André Castonguay au poste de préposé en mécanique - eau potable et eaux usées au Service de l'ingénierie, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la nouvelle Ville de Shawinigan (CSN).

Que, comme condition de maintien en emploi, Marc-André Castonguay doit obtenir son permis de conduire camion (classe 3) avant la fin de sa période de probation et obtenir le certificat en traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution OTUND, selon les indications de l'employeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 33-03-02-25

FIN DU LIEN D'EMPLOI - EMPLOYÉ 2742

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation effectuée en cours de probation de l'employé portant le numéro 2742 permet de conclure qu'il ne satisfait pas aux attentes de l'employeur pour le poste occupé;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, il est nécessaire de mettre fin à son lien d'emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif mette fin au lien d'emploi de l'employé 2742.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 34-03-02-25

AUTORISATION - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - NOUVELLE ENTRÉE ÉLECTRIQUE HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour les services professionnels en ingénierie pour des plans et devis ainsi que de la surveillance de travaux pour la nouvelle entrée électrique et travaux connexes à l'hôtel de ville de Shawinigan;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **Pluritec Ltée** pour les services professionnels en ingénierie pour des plans et devis ainsi que de la surveillance de travaux pour la nouvelle entrée électrique et travaux connexes à l'hôtel de ville de Shawinigan, pour un montant forfaitaire de 53 985 \$, taxes en sus, tel qu'indiqué à l'offre de services professionnels datée du 17 décembre 2024.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise David Cossette, chef de division - immeubles au Service des travaux publics ou Stéphane Lahaie, directeur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-726.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 35-03-02-25

AUTORISATION - CONTRAT - TRAVAUX DE RÉHABILITATION PAR GAINAGE AUX RAYONS U.V. D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT - 47E RUE

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour les travaux de réhabilitation par gainage aux rayons U.V. d'une conduite d'égout sur la 47e Rue;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **Les excavations Lafontaine inc.** pour les travaux de réhabilitation par gainage aux rayons U.V. d'une conduite d'égout sur la 47e Rue, pour un montant total de 51 804 \$, taxes en sus, tel qu'indiqué à l'offre de service datée du 13 décembre 2024.

Que le comité exécutif autorise Xavier Ouellet, ingénieur de projets - génie au Service de l'ingénierie ou Jessica Vallières, cheffe de division - bureau des grands projets et planification au Service de l'ingénierie, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-639.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 36-03-02-25

AUTORISATION - CONTRAT - ÉLABORATION D'UN PLAN DE TRAVAIL - PLAN CLIMAT - PROGRAMME ACCÉLÉLER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE

CONSIDÉRANT le programme Accélérer la transition climatique locale annoncé par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et par la ministre des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT que le Conseil a autorisé la signature de la convention d'aide financière avec la ministre des Affaires municipales dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) pour l'élaboration d'un plan climat ainsi que la planification et la mise en œuvre de projets issus de ce plan, et ce, par la résolution R 105-05-03-24;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'aménagement du territoire désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour la première phase du plan climat, soit l'élaboration du plan de travail;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, à **Conseil régional de l'environnement Mauricie** pour la première phase du plan climat, soit l'élaboration d'un plan de travail dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale, au montant total de 34 850 \$, taxes en sus, tel qu'indiqué à l'offre de service datée du 14 janvier 2025.

Que le comité exécutif autorise Éric Lesage, directeur au Service de l'aménagement du territoire, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 37-03-02-25

AUTORISATION - CONTRAT - ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat de gré à gré pour l'acquisition d'une camionnette de type RAM 2500, année 2023, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la signature d'un contrat de gré à gré avec **Vincent automobile inc.** pour l'acquisition d'une camionnette de type RAM 2500, année 2023, au montant total de 63 978 \$, taxes en sus.

Que le comité exécutif autorise David Carpentier, superviseur – atelier mécanique au Service des travaux publics ou Stéphane Lahaie, directeur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 38-03-02-25

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE DON - CAISSE DESJARDINS DU CENTRE-DE-LA-MAURICIE

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins du Centre-de-la-Mauricie désire donner les plaques commémoratives situées sur le terrain à l'adresse civique du 680, chemin du Village, secteur Lac-à-la-Tortue;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent consigner les conditions et modalités régissant cette donation;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif accepte le don des plaques commémoratives.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, la convention à intervenir avec la Caisse Desjardins du Centre-de-la-Mauricie concernant le don des plaques commémoratives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 39-03-02-25

AUTORISATION DE SIGNATURE - DEUXIÈME ADDENDA À LA PROMESSE D'ACHAT - 9451-5509 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature de la promesse d'achat intervenue entre la Ville et 9451-5509 Québec inc., par la résolution E 282-21-08-23 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 21 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature d'un addenda à la promesse d'achat avec 9451-5509 Québec inc. afin de prolonger de 6 mois le délai pour l'obtention de son financement, par la résolution E 301-09-09-24 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE 9451-5509 Québec inc. souhaite à nouveau prolonger de 6 mois le délai pour l'obtention de son financement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un deuxième addenda à la promesse d'achat;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le deuxième addenda à la promesse d'achat à intervenir entre la Ville et 9451-5509 Québec inc. afin de prolonger de 6 mois le délai pour l'obtention du financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 40-03-02-25

DEMANDE EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES - REGROUPEMENT DES ARTISANS DU CENTRE-MAURICIE

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des artisans du Centre-Mauricie a obtenu le 6 mai 2015, de la Commission municipale du Québec, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour ses activités exercées au 1580, 10e Avenue, Shawinigan;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE cette reconnaissance est soumise à une révision périodique et que l'organisme doit démontrer à la Commission que les conditions prévues dans la *Loi sur la fiscalité municipale* sont toujours remplies aux fins d'exemption des taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance de la demande de confirmation de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 1580, 10e Avenue, Shawinigan, présentée par le Regroupement des artisans du Centre-Mauricie à la Commission municipale du Québec;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif ne s'oppose pas à la demande de confirmation de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières présentée par le Regroupement des artisans du Centre-Mauricie à la Commission municipale du Québec, et ce, sous réserve de modifier sa position si les faits mis en preuve devant la Commission étaient différents de ceux déjà connus par la Ville de Shawinigan.

Que le comité exécutif mandate le Service du greffe et des affaires juridiques à représenter la Ville de Shawinigan devant la Commission municipale du Québec dans le dossier CMQ-65260-002, et ce, advenant la décision de cette commission de tenir une audition selon les éléments du dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

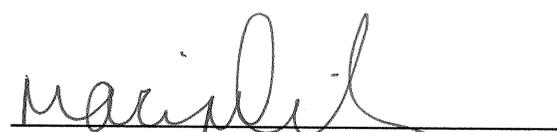
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 16 h 59.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).



Michel Angers
Président



Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe